



FOOT N°512 DU JEUDI 24 MARS 2022

CARNET NOIR

Le District de Haute Savoie – Pays de Gex a la tristesse de vous faire part du décès de Monsieur Jean Robert BADIN, papa d'Amandine BADIN. Le Président, Denis Allard, les membres du Comité de Direction, les membres des Commissions et le personnel présentent à sa famille et à ses proches leurs sincères condoléances.

Le District de Haute Savoie – Pays de Gex a également la tristesse de vous faire part du décès Gaëtan GELIN, dirigeant et responsable U9 au CA Bonneville, ses obsèques auront lieu le samedi 26 mars à 14h30 à l'église de Bonneville. Le Président, Denis Allard, les membres du Comité de Direction, les membres des Commissions et le personnel présentent à sa famille et à ses proches leurs sincères condoléances.

CLUB NON A JOUR AVEC LE RELEVÉ N°2 (PAYABLE AU 15/02)

ARTHAZ SPORTS

TOURNOIS

Compte tenu de la saison particulière cette année et du contexte qui évolue constamment, le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser, et ce jusqu'à la fin de la saison. Si vous souhaitez organiser un tournoi, la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles)

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.



CORRESPONDANCE

F.F.F. :

« Une seule couleur, celle du maillot »
Réfèrent territoire par pratique.

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission de Discipline :

AS Neydens – Marignier – AS Portugais Faverges - Leblanc - Siak

Commission des Jeunes :

ES Viry – FC Vallée Verte (2) – AS Evires – GFA RV (2) – ES Douvaine Loisin – AS Epagny – CS2A – GC Ussets – GJ AALP – US Challex – Arthaz Sports – GO Bas Chablais – CS St Pierre – F. Sud Gessien – AS Lac Bleu – AS Sillingy – ES Dingy Lanfonnet – Marignier Sports – CS Chamonix – AS Thonon – FC Cluses – FC Gavot – US Argonay – ESCO – CS2A

Commission Sportive :

FC Aravis – AS Thonon – ES Valleiry – FC La Filière – AS Neydens – AS Sillingy – ES Valleiry – USAV – FC Aravis – FC Brevon – CS Megève – FC St Cergues – ES Chilly – AG Bons - Berthod

Commission des Coupes :

CS Ayze

Commission des Règlements :

Ayze – Thonon AS (2)

Commission Féminines :

GFA RV – Pays de Gex – US Pers Jussy (2) – AS Epagny – FC Dingy – ES Douvaine Loisin

Commission de l'Arbitrage :

US Challex - Barbaroux – Askri - Murat

Commission du Statut de l'Arbitrage :

Barbaroux - Askri

Commission des Délégués :

La Filière